

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°88 (arrêté de promulgation du 2 janvier 1931)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 janvier 1931

Numéro JO
n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro
31 janvier 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 30 décembre 1930, approuvant le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1927,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Le décret du 30 décembre 1930, approuvant le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1927, est promulgué à la colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel colonie;

chapon-baissac